# ASSEMBLÉE NATIONALE

12 février 2021

### PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3887)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

## **AMENDEMENT**

N º 75

présenté par

M. Eliaou, M. Ardouin, Mme Brugnera, Mme Lenne, M. Perrot, Mme Pouzyreff, Mme Provendier, M. Rebeyrotte, Mme Robert, Mme Rossi, Mme Vidal, M. Zulesi, Mme Limon, Mme Oppelt, Mme Gayte, Mme Claire Bouchet, M. Touraine et M. Kokouendo

ARTICLE PREMIER

## CADRE DE PARTENARIAT GLOBAL

Compléter la quatrième phrase de l'alinéa 55 par les mots :

« et les structures dédiées à la protection de l'enfance ».

#### **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les structures dédiées à la protection de l'enfance, comme les orphelinats et les foyers, constituent le dernier rempart de l'enfance en danger.

Lors de crises humanitaires, politiques, sociales et sécuritaires, ces lieux doivent être préservés et cet amendement entend souligner l'attachement de la France à la protection des plus vulnérables.